

**ÉLECTIONS AU CONSEIL D'INSTITUT
DE L'ESTHUA, INSTITUT NATIONAL DE TOURISME****A distance par voie électronique****Du mardi 15 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024****COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS
ASSIMILES****COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS
ET PERSONNELS ASSIMILÉS****COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS****COLLEGE DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et L712-2, L 713-1 et L713-9, L719-1 et suivants, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu l'arrêté n° 2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA113-2023 du 22 décembre 2023 portant suppression de l'UFR ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité à compter de la création de l'ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers et de la publication au JORF de l'arrêté portant création de l'institut ;

Vu la délibération n° CA114-2023 du 22 décembre 2023 portant approbation des statuts provisoires de l'ESTHUA, Institut national de tourisme ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2024 portant création de l'ESTHUA Institut national de tourisme, publié au JORF le 13 avril 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024-175 du 16 septembre 2024 relatif à l'organisation des élections au conseil d'institut de l'ESTHUA, Institut national de tourisme, collège A, collège B, collège BIATSS et collège des usagers ;

Vu l'arrêté n°2024-183 du 03 octobre 2024 relatif aux candidats aux élections au conseil d'institut de l'ESTHUA, Institut national de tourisme, collège A, collège B, collège BIATSS et collège des usagers ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 17 octobre 2024,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : ELU.ES COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS ASSIMILES

LISTE « ESTHUA ENSEMBLE »

M. Jean-René MORICE

Mme Sylvine PICKEL-CHEVALIER

M. Emmanuel JAURAND

Mme Anne SACHET-MILLIAT

M. Bruno AIRAUD

M. Fabrice TESSIER

Article 2 : ELU.ES COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILÉS

LISTE « ESTHUA ENSEMBLE »

Mme Anne REY

M. Vincent COEFFE

Mme Véronique MONDOU

M. Jérôme PIRIOU

Mme Sandrine SCHEFFER

M. Geoffrey RATOUIS

Article 3 : ELU.ES COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS

LISTE « BIATSS »

Mme Bérengère CLEMENT

M. Jean-Louis HOUSSAY

Mme Marina BERNIER

M. Arnaud BLANCHARD

Article 4 : ELU.ES COLLEGE DES USAGERS

LISTE « ETUDIANTS DE L'ESTHUA »

Mme Ambre GUYOMARC'H (titulaire)

M. Kevin LANCELEUR (titulaire)

Mme Enora CHAUVIN (titulaire)

M. Malo SOMMET (titulaire)

Mme Morgane BUNEL (titulaire)

M. Seylouane SIBAH (titulaire)

Mme Sophia GAY (suppléante)

M. Clément BAGNOL (suppléant)

Mme Audrey FRONTELA (suppléante)

M. Axel BROSSET (suppléant)

Mme Elina SOUCHET (suppléante)

Fait à Angers le 18 octobre 2024
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU

Signé le 18 octobre 2024
Mis en ligne le 18 octobre 2024